Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations





Inondations consécutives aux pluies du 16 avril 2018 au niveau du Boulevard des fusillées (photographie 1) et du quartier La Jetée (photographie 2) au François

FRANCOIS Séverine - GERGON Isabelle

Service Risques Energie Climat - DEAL



Introduction

- I. Le dispositif PAPI
- II. Les financements de l'Etat
- III. La labellisation
- IV. Le projet de PAPI de Rivière-Pilote





DIRECTION DE L'ENVIRONNEME DE L'AMÉNAGEMEN

I. Le dispositif PAPI

- Existe depuis 2002 (PAPI 1, 2, 3)
- PAPI = programme d'actions (études, travaux...)
- Objectifs d'un PAPI :
 - Augmenter la sécurité des populations
 - Réduire le coût des dommages
 - Raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

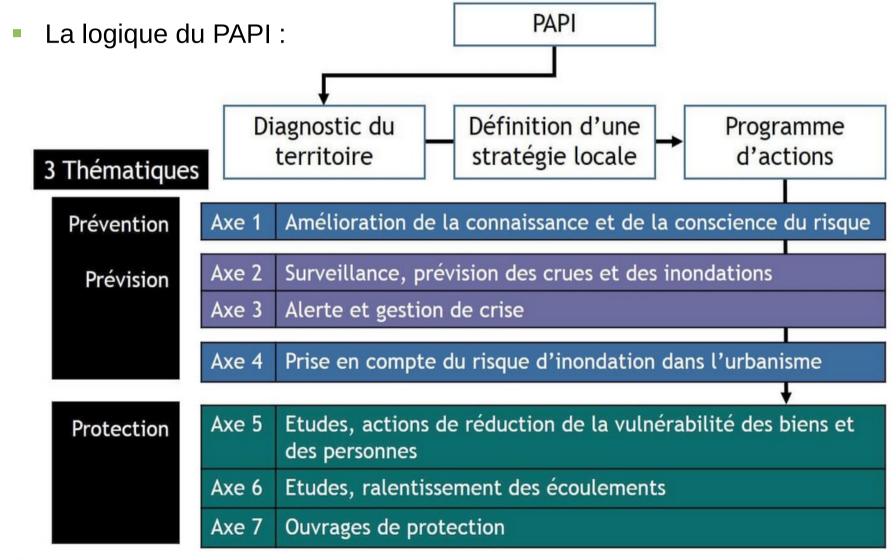




- Portage du PAPI par une collectivité, maîtrise d'ouvrage des actions par le porteur ou un autre acteur, mise en place d'un COPIL et COTECH
- Un PAPI ouvre droit au financement par le Fonds
 Barnier (FPRNM)



I. Le dispositif PAPI





DIRECTION DE L'ENVIRONNEME DE L'AMÉNAGEMEN ET DU LOGEMENT

MARTINIOUE

Étapes clefs d'élaboration d'un PAPI

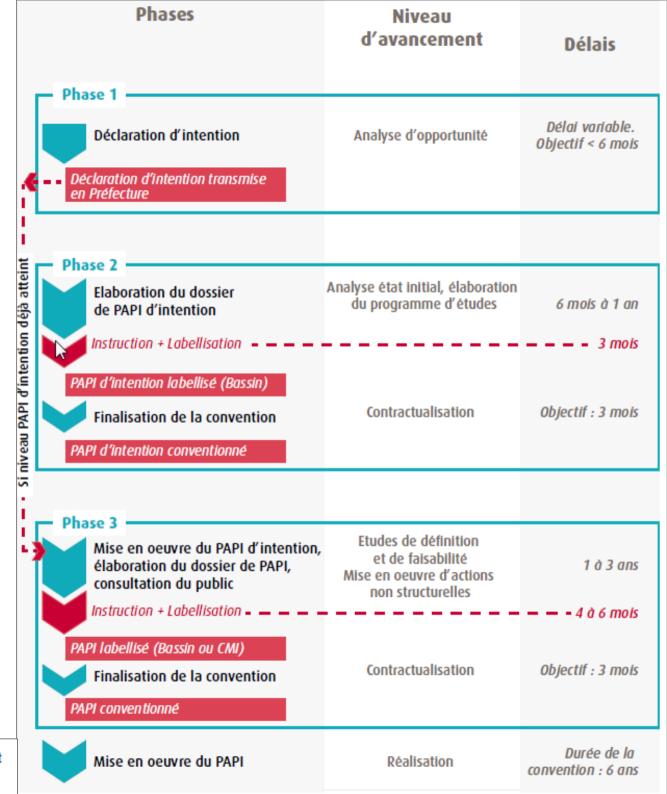
<u>Durée d'un PAPI d'intention</u>: entre 2 et 4 ans

<u>Durée d'un PAPI « travaux »</u> : maximum 6 ans (possibilité de prolonger)



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEME
DE L'AMÉNAGEMEN
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

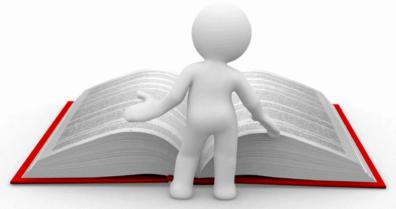
Phase portée par le porteur de projet Phase portée par l'Etat

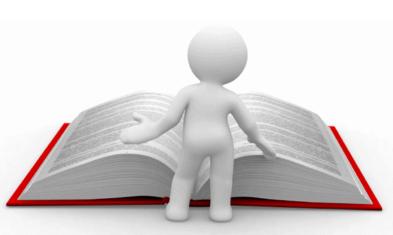


I. Le dispositif PAPI

Documents cadres

- → Cahier des charges PAPI 3 (mars 2017)
- → Instruction gouvernementale (juin 2017)
- → Note « le rôle des services de l'État dans la démarche PAPI » (juin 2017)
- → Le guide d'accompagnement PAPI 3 (septembre 2017)





Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer 09/03/2017 Direction générale de la prévention des risques CAHIER DES CHARGES « PAPI 3 » Table des matières Table des matières I Introduction... II Les objectifs du dispositif PAPI 3. II.1 Décliner de manière opérationnelle des stratégies locales explicites et partagées de gestion des inondations sur un bassin de risque cohérent. II.2 Mobiliser et coordonner les maîtres d'ouvrage en prenant appui sur la compétence II.3 Optimiser et rationaliser les moyens publics mis à disposition pour la réalisation de II.4 Articulation du PAPI avec les politiques existantes. II.4.1 L'articulation avec l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les politiques environnementales. II.4.2 L'articulation avec les plans grands fleuves. III Modalités de financement des PAPI. III.1 Règles d'éligibilité au financement de l'État. III.2 Suppression du label PSR et analyse au cas par cas des projets hors PAPI. IV L'organisation de la gouvernance de la démarche PAPI. IV 1 Le porteur de la démarche PAPI IV.2 Les maîtres d'ouvrage des actions et les co-financeurs. IV.3 La concertation et la consultation du public. V Le contenu des dossiers PAPI. V.1 Une démarche progressive, fondée sur une connaissance approfondie du territoire. à une échelle géographique pertinente vis-à-vis du risque d'inondation. V.2 Les PAPI d'intention. V.2.1 Les pièces constitutives du dossier de PAPI d'intention 13 V.2.2 Du PAPI d'intention au projet de PAPI .15 V.3.1 Les pièces constitutives du dossier de PAPI 15 V.3.2 Le diagnostic approfondi et partagé du territoire. 15 a) L'organisation du territoire du point de vue de la gestion des risgues 16 b) La caractérisation de l'aléa inondation .16 c) L'analyse des enjeux exposés aux inondations et de la vulnérabilité du territoire .17 d) Le recensement et l'analyse des ouvrages de protection existants 18 e) L'analyse des dispositifs existants. .18 V.3.3 La définition d'une stratégie cohérente et adaptée aux problématiques .19 identifiées dans le diagnostic de territoire. V.3.4 Le programme d'actions. .19 Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque .20 Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations ...21 1/61

II. Les financements de l'Etat

Fonds Barnier – mobilisable pour les inondations que s'il a un PAPI

• **ETECT**: études, travaux et équipements de prévention et de protection contre les risques naturels sous Maitrise d'ouvrage d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités.

50 % (études)

50% ou 40 % (travaux prévention, PPR approuvé/prescrit)

40 % ou 20 % (travaux protection, PPR approuvé/prescrit)

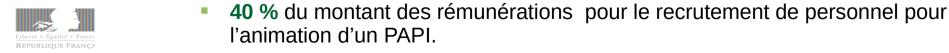
 RVPAPI : réduction de la vulnérabilité dans les PAPI sous Maîtrise d'ouvrage des collectivités pour les diagnostics, et des propriétaires pour les travaux.

50 % (études)

80 % biens à usage d'habitation

20 % biens utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle

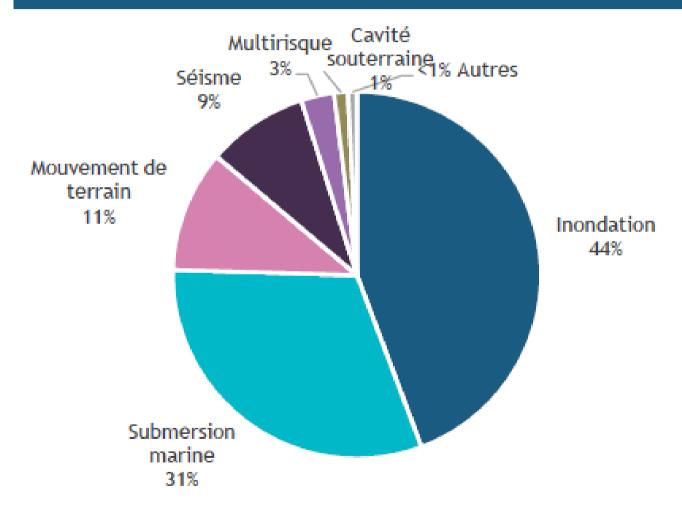
BOP 181



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEME
DE L'AMÉNAGEMEN

II. Les financements de l'Etat

Délégations brutes du FPRNM (2009-2018)





DIRECTION
DE L'ENVIRONNEME
DE L'AMÉNAGEMEN
ET DU LOGEMENT

En 2018 : sur 174 M€, 91 M€ ont été consacrés au thème inondations

III. La labellisation

PAPI d'intention :

- → instruction par la DEAL
- → labellisation locale par <u>l'instance de bassin</u>

PAPI travaux :

- → instruction par la DEAL avec sollicitation de l'avis de <u>l'instance de bassin</u>
- → labellisation locale par <u>l'instance de bassin</u> si < 3 M€ HT</p>
- → labellisation en Commission Mixte Inondation (CMI) à partir de 3 M€ HT





IV. Le projet de Rivière-Pilote

Inondation régulière du Bourg de Rivière Pilote pour des pluies courantes

Forts impacts humains et financiers



Source : Mairie de Rivière Pilote



Confluence de Petite et Grande Rivière Pilote

Inondation du 6 novembre 2015

Sauvetage par les pompiers

Lancement de la commune dans un projet d'aménagement du centre urbain pour la prévention des inondations avec l'appui de SEMAG (2016) et d'Egis (2017)

→ PAPI incontournable



Le cahier des charges PAPI3 rend obligatoire le PAPI d'intention **Exceptions :** connaissance suffisamment précise du territoire (démarches antérieures : contrat de rivière, SLGRI, PAPI précédent,...) → À valider lors de la déclaration d'intention

→ Validation du portage des axes 6 et 7 par la CAESM (21/03/19)



DIRECTION DE L'ENVIRONNEME DE L'AMÉNAGEMEN ET DU LOGEMENT

MARTINIOUS



IV. Le projet de Rivière-Pilote

Actions déjà réalisées :

Choix d'une AMO (SEMAG) et d'une AMOe (Egis)

Etudes préliminaires

Choix d'un géomètre expert et levés topographiques

Levés de terrain

Recherche et contact avec les financeurs (CTM, Etat, FEDER, ODE)



Actions en cours :

Intervention d'un géomètre (nov 2019)

Modélisation hydraulique (fév 2020)

Scenarii d'aménagement (mars 2020)



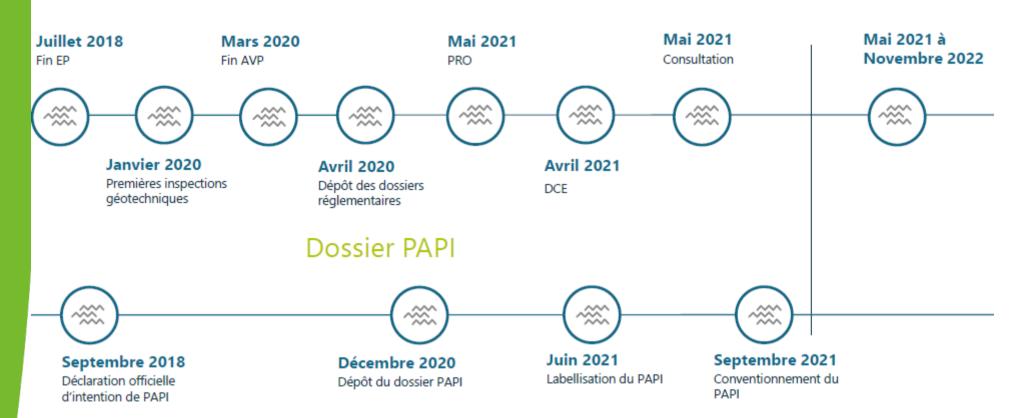


IV. Le projet de Rivière-Pilote





Travaux





Réunion de travail organisée en sous-préfecture début décembre 2019





DIRECTION
DE L'ENVIRONNEME
DE L'AMÉNAGEMEN
ET DU LOGEMENT

MARTINIQU

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement De la Martinique